

Conseil d'administration de mise en place des instances des « Grands lacs de Seine »

Jeudi 26 mai 2011

intervention de

Pascal Popelin

Président des Grands lacs de Seine
Vice-président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

25 V 11

Mesdames, Messieurs,
Mes chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de la confiance que vous avez bien voulu me témoigner en me confiant de nouveau la présidence de notre Conseil d'administration et par là-même, la responsabilité passionnante de conduire ce bel établissement public interdépartemental que sont, depuis 42 ans, les Grands lacs de Seine.

Que de choses ont changé en 10 ans, depuis ce jour de mai 2001 où je succédais à Henry Wolf, qui exerça cette fonction durant 20 ans.

Bien sûr nos deux missions premières demeurent : l'écrêtement des crues, premier risque de catastrophe naturelle menaçant notre région capitale et le soutien d'étiage, qui permet de garantir la suffisance de la ressource en eau pour l'agglomération parisienne, sujet au cœur de l'actualité d'un printemps sec, dont on nous dit qu'il préfigure un été qui risque de l'être plus encore.

Bien sûr, nous continuons d'appuyer nos missions sur les quatre lacs-réservoirs mis en eau durant la deuxième moitié du XX^e siècle, grâce à l'audace, la volonté et le sens de l'anticipation des décideurs de l'époque.

Mais nous le faisons aujourd'hui dans un cadre nouveau.

Celui d'une structure qui, durant la dernière décennie, a fait son chemin vers l'autonomie, qui dispose désormais de son propre directeur général et recrute son personnel par sa propre décision, selon les règles du statut de la fonction publique territoriale, même si nous conservons un lien étroit avec la ville de Paris.

Celui d'une structure qui doit désormais se préoccuper de la pérennité des ouvrages sensibles et vitaux dont elle a la charge, pour lesquels l'usure du temps justifie très vite de lourds investissements.

Celui d'une structure qui porte aujourd'hui un projet abouti de réalisation d'un cinquième ouvrage, spécialement dédié à la prévention des crues, projet sur lequel nous engagerons le débat public à compter de la rentrée de septembre prochain.

Celui d'une structure qui, dans le contexte sinistré des finances publiques que nous connaissons, en pleine crise financière des collectivités territoriales, dans une période d'incertitude sur l'évolution de leurs compétences, se doit de trouver les ressources nouvelles indispensables à la poursuite de ses missions.

Celui, enfin, d'une structure qui a choisi d'évoluer et à laquelle a été reconnue la légitimité et la capacité à évoluer : je fais là référence à la décision du préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, qui nous a accordé le 7 février dernier la qualité d'Établissement public

territorial de bassin (EPTB), au terme d'un long débat avec tous les acteurs de l'eau des 6 régions et des 19 départements concernés.

Avant de développer ces différents aspects, qui constitueront, à n'en pas douter, le cœur des débats et des décisions que nous serons amenés à prendre au cours de cette nouvelle mandature de trois ans, je voudrais saluer et remercier pour leur travail, les administrateurs qui, pour des raisons diverses, ne participent plus à nos travaux : je pense en particulier aux deux vice-présidents sortants Jean-Michel Seux (Val-de-Marne) et Jean-Jacques Karman (Seine-Saint-Denis), ainsi qu'aux administrateurs Yolande Deshayes (Hauts-de-Seine), Alain Blavat et Marc Thiberville (tous deux du Val-de-Marne).

Je me réjouis de poursuivre ma mission en lien avec les 12 administrateurs désignés par le Conseil de Paris, qui n'étaient pas soumis à renouvellement lors du dernier scrutin cantonal, ainsi qu'avec les 6 conseillers généraux qui ont été désignés de nouveau pour représenter leur Assemblée départementale au sein de ce Conseil d'administration.

Je souhaite enfin chaleureusement la bienvenue aux 5 administrateurs qui siègent parmi nous pour la première fois : notre doyen, Jean-Paul Dova (Hauts-de-Seine) que je remercie d'avoir présidé à mon élection ; mon amie et collègue Josiane Bernard, vice-présidente du Conseil général de la Seine-Saint-Denis en charge de l'environnement et de l'assainissement ; Joseph Rossignol, vice-président du Conseil général du Val-de-Marne chargé de l'eau et du développement durable et ses collègues valdemarnais Jean-Marie Breillon et Daniel Guerin.

Je veux leur dire que la tradition de cette Institution, c'est la transparence, le respect de nos diversités géographiques ou politiques et la recherche -le plus souvent couronnée de succès- du consensus, tel qu'il a vocation et gagne à être trouvé, au sein d'une entente interdépartementale comme la nôtre. Et vous verrez, mes chers collègues, quand on vient ici, parfois sans toujours bien savoir où l'on arrive, on se prend vite de passion pour les sujets qui y sont traités et on répugne à ne plus y être, tant que la possibilité nous est offerte d'y rester !

Pour remplir nos missions historiques et hautement stratégiques, puisqu'il s'agit de protéger les lieux d'habitation, l'activité économique, les réseaux, notre système de transports, puisqu'il s'agit aussi de garantir la ressource en eau, pour les particuliers comme pour les agriculteurs et les industriels, l'exploitation de nos quatre ouvrages justifie un important travail d'entretien fonctionnel et structurel, de contrôle systématique et rigoureux, ainsi qu'un effort de rationalisation et de modernisation de leur fonctionnement et la mise en œuvre de grands chantiers de réhabilitation, pour en assurer la pérennité à long terme.

Concrètement, au cours des trois prochaines années, deux de nos plus anciens ouvrages, le barrage de Pannecière (Nièvre), mis en eau en 1950 et le canal d'amenée du lac-réservoir Seine (Aube), en fonction depuis 1966, vont faire l'objet de travaux lourds. Les examens approfondis menés lors des vidanges décennales ont démontré la nécessité d'entreprendre ces chantiers, qui appellent des investissements énormes.

S'agissant de Pannecière, le plan de confortement de ce barrage à voute biaises -notre seul ouvrage de ce type- vise à en garantir la stabilité et à améliorer sa résistance au risque sismique. Il est l'aboutissement de longues études entreprises depuis 2001, d'une concertation approfondie avec les experts et les acteurs locaux, de procédures réglementaires et conventionnelles complexes. Le programme arrêté mettra en œuvre les solutions techniques les plus fiables et les plus adaptées à la problématique particulière de ce barrage en vallée, avec le souci de réduire -autant qu'il est possible- les perturbations que produisent inévitablement ce type de travaux sur l'exploitation de l'ouvrage et sur son environnement. Les travaux, dont le chantier est en cours d'installation, devraient durer 18

mois : la vidange complète de l'ouvrage, qui constitue la première étape de l'opération, débutera le 15 juin et la fin du chantier permettant la remise en eau est prévue pour décembre 2012. Le coût de cette opération s'élève à 22,5 M€ (valeur 2010).

Quant au lac-réservoir Seine, la réhabilitation de la cuvette hydraulique de son canal d'amenée est une longue histoire, au terme de laquelle nous arrivons, je pense. Nous avons prévu d'engager ce programme en 2009. Mais l'ampleur des financements à mobiliser nous avait conduits à reporter ce projet à l'horizon 2013, avec l'accord des organismes de contrôle auxquels sont soumis nos ouvrages. Malheureusement, en septembre 2010, les inspections subaquatiques régulières, qui étaient la contrepartie de ce report, ont révélé une accélération préoccupante des dégradations de la cuvette. Au-delà des mesures d'urgence prises immédiatement afin de sécuriser l'ouvrage, nous nous sommes donc efforcés d'accélérer et de resserrer le programme de réhabilitation. Sans les concours exceptionnels que nous a accordés l'Etat (Feder et Fonds Barnier), en complément de la contribution de l'Agence de l'eau Seine-Normandie intégrée dans le plan de financement initial, nous aurions été contraints de mettre en panne le lac-réservoir Seine durant plusieurs années, tant il était impossible budgétairement de mener cette opération de front avec le confortement de Pannecièrre. Là encore, la première tranche de réhabilitation débutera dans les prochains jours et l'opération complète, portant sur les 13 km du canal, a vocation à être achevée à l'horizon 2014, ce qui permettra de redonner au lac-réservoir Seine sa pleine capacité d'écrêtement des crues et de soutien d'étiage, à ce jour amoindrie. Le montant total de cette opération est évalué à 45 M€ et le coût de la première tranche s'élève à 10 M€.

Pour rester dans le domaine des missions historiques et traditionnelles des Grands lacs de Seine, le troisième enjeu de notre mandature consistera à obtenir les décisions permettant d'engager enfin la réalisation de notre cinquième ouvrage : le projet d'aménagement de la Bassée (Seine-et-Marne).

Si les quatre lacs-réservoirs existants ont amplement contribué à la protection contre les inondations, celle-ci n'est pas et ne sera jamais complète, notamment lors d'événements pluviométriques de grande ampleur type 1910. Elle est cependant perfectible et la réalisation de ce cinquième ouvrage permettrait d'améliorer encore notre efficacité. Je veux redire ici que la Bassée n'est pas une lubie des ingénieurs des Grands lacs de Seine, ni un bon plaisir inutilement onéreux, dont la réalisation comblerait d'aise son président ou son Conseil d'administration. L'Institution travaille sur ce dossier depuis 1990. Nous avons reçu mandat de procéder aux études de faisabilité dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2000-2006. Le contrat de projet Etat-Région 2007-2013 nous a missionnés pour franchir l'étape suivante des études détaillées, d'aller au débat public, en vue de créer les conditions d'une prise de décision nationale et régionale. Je crois que les Grands lacs de Seine ont bien rempli leur part du contrat. Lors du débat qui débutera à l'automne prochain, nous aurons à rassembler et à convaincre les habitants du territoire et l'ensemble des acteurs de l'eau du bien fondé de ce nouvel outil.

Avec un cinquième ouvrage dans la plaine de la Bassée, nous renforcerons nos capacités d'écrêtement des crues. Cet objectif crucial ne nous fait pas oublier notre mission de soutien d'étiage, au moment où les effets de la sécheresse sont ressentis avec acuité dans de nombreux départements français.

Avec des niveaux de nappes très bas et un déficit pluviométrique important, 2010 a déjà connu une sécheresse, considérée comme « ordinaire », puisque l'action de nos ouvrages a permis qu'elle passe quasiment inaperçue. Sachez néanmoins que plus de 50 % des débits observés à Paris au cours de la période d'étiage provenaient de nos restitutions. Cette année, les prévisions météorologiques laissent entrevoir un été préoccupant : des températures élevées et un déficit de pluviométrie important, sans doute supérieur de 40 %

aux normales saisonnières. L'été 2011 serait, de ce point de vue, comparable à ceux de 1976 et 2003.

Notre pôle hydrologie a modélisé la répartition du stock dont nous disposons sur une période d'étiage élargie (du 1^{er} juin au 15 décembre), afin d'optimiser les restitutions et de les adapter à la variation des débits naturels des rivières. Ces prévisions indiquent que les débits en rivière sur l'ensemble du bassin amont de Paris seront suffisamment soutenus par nos ouvrages pour que les productions d'eau potable et le fonctionnement des usines électriques -en particulier de la centrale de Nogent-sur-Seine- puissent être assurés autant que nécessaire. Les trains qui arrivent à l'heure intéressant peu les média pour le plus grand malheur de notre gloire, nous nous efforcerons néanmoins d'essayer de communiquer sur le rôle muet, mais vital, qui sera le nôtre en faveur des Franciliens, dans les semaines qui viennent.

Voilà pour les enjeux résultant des missions historiques de cet établissement. J'en viens maintenant aux mutations que nous devons réussir au cours de la mandature qui s'ouvre aujourd'hui.

A un jour près, il y a un an, le Conseil d'administration des Grands lacs de Seine a décidé à l'unanimité de demander la reconnaissance de l'Institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine comme EPTB sur une partie du bassin de la Seine (en amont de la confluence avec l'Oise). Quelques-uns parmi nous doutaient de notre capacité à y parvenir. Certains me conseillaient de ralentir le pas. Depuis le 7 février dernier, nous y sommes : au terme d'un processus tout aussi rondement mené qu'intense, le préfet de la région Ile-de-France, au titre de sa mission de coordonnateur du bassin Seine-Normandie, a signé l'arrêté nous conférant la qualité d'EPTB.

Cette reconnaissance officielle nous crée des devoirs nouveaux. Celui de tenir les engagements pris avec tous les acteurs du vaste territoire sur lequel nous avons désormais mission d'intervenir. Celui de l'élargissement progressif, conformément aux textes en vigueur, de nos interventions en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau (incluant l'évaluation et la gestion du risque inondation). Celui de travailler à une évolution statutaire, afin de nous mettre en situation de pouvoir proposer d'accueillir de nouvelles collectivités en tant que membres de ce qui est désormais l'EPTB Seine Grands Lacs, à l'horizon 2014-2015.

Dès demain matin, un séminaire de travail se tiendra autour de tous les acteurs concernés par cette évolution, afin que nous puissions mieux comprendre leurs attentes, voire leurs craintes ; afin que nous puissions définir ensemble des objectifs et des actions prioritaires que nous mettrons en œuvre d'ici à 2013. Il s'agit là, en partie, d'une préfiguration du futur Comité consultatif de l'EPTB Seine Grands Lacs, que nous nous sommes engagés à réunir une première fois d'ici à la fin de l'année, ce qui appellera l'adoption de plusieurs délibérations en juin, lors du prochain Conseil d'administration.

Nos nouvelles missions devront tout à la fois répondre à la demande des territoires et s'insérer dans les politiques publiques définies par les instances du bassin Seine-Normandie. Elles devront également être compatibles, dans la phase transitoire 2011-2013, avec nos statuts actuels et ne pas accroître les charges contributives des quatre Départements qui constituent à ce jour ce Conseil d'administration. Elles devront enfin être partagées et comprises par notre personnel.

Il s'agit là, je pense, d'une démarche passionnante, qui était particulièrement nécessaire, pour ne pas dire vitale, pour l'avenir des Grands lacs de Seine.

L'autre enjeu nouveau auquel nous avons à faire face, dès le début de cette mandature, est la nécessité de trouver les moyens de financer nos actions et en particulier de tenir notre responsabilité de gestionnaire d'ouvrages, qui génèrent des besoins dépassant largement nos capacités budgétaires actuelles.

Songez que les opérations indispensables de réhabilitation lourde de notre patrimoine représentent près de 50 M€ pour les seules années 2011 et 2012. 110 M€ supplémentaires sont d'ores et déjà identifiés comme nécessaires durant la période 2014-2020.

Ce sujet et les moyens d'y apporter solution ont animé nombre de nos débats au cours du mandat qui vient de s'achever.

Le 10 février dernier, le Conseil d'administration m'a autorisé à lancer la procédure légale de création d'une participation aux dépenses d'exploitation, d'entretien et d'aménagement de nos ouvrages, à provenir des bénéficiaires du soutien d'étiage que nous apportons. L'objectif est d'obtenir ainsi une recette nouvelle d'environ 7,5 M€ par an, ce qui porterait le niveau du budget de notre Institution à plus de 21 M€, contre à peine 14 M€ aujourd'hui.

Après un long travail de mise au point avec l'Agence de l'eau, les ministères concernés et les départements constitutifs, nous avons transmis à M. le préfet de région notre dossier définitif le 5 mai dernier. L'enquête publique devrait se dérouler avant la mi-juillet. Et si tout se déroule comme nous le souhaitons, nous espérons une décision par arrêté préfectoral avant la fin de cette année.

Mes chers collègues,

Vous pouvez le mesurer, la mandature qui s'ouvre s'annonce intense. Pour la réussir, nous pourrions nous appuyer sur la solidité des dossiers bâtis durant la mandature qui vient de s'achever. Il n'était en effet pas possible d'attendre pour agir. Je suis reconnaissant aux élus qui l'ont bien compris et qui ont accepté, au nom de nos quatre départements, de mettre en chantier ces indispensables changements, qui poussent inévitablement aux interrogations.

Nous y avons gagné un regain d'intérêt des services et des responsables au plus haut niveau de chacune de nos collectivités d'origine. Pour les services des Grands lacs de Seine, cette évolution porte l'exigence d'une haute compétence technique, administrative, financière et juridique. Je crois pouvoir dire que cette exigence est au rendez-vous, depuis la direction générale, en passant par l'encadrement et plus généralement de la part de tous les agents, qu'ils oeuvrent en circonscription ou ici, au siège, à Paris. Je veux saluer cet engagement qui fait honneur au service public, sans lequel peu de tout ce que je viens d'évoquer n'aurait pu trouver place dans une intervention du président des Grands lacs de Seine.

Durant ces dernières années et tout particulièrement depuis 2008, j'ai la conviction que les Grands lacs de Seine se sont dotés de fondations solides. A nous maintenant d'y appuyer les murs de l'EPTB Seine Grands Lacs ! Merci de m'avoir offert aujourd'hui la possibilité de poursuivre l'impulsion de ce travail durant trois années supplémentaires.